Affaires indiennes et du Nord Canada Indian and Northern Affairs Canada



# Indicateurs socio-économiques pour réserves indiennes et collectivités semblables

1971-1991

Statistiques ministérielles
Direction de la qualité de l'information et de la recherche
Services ministériels

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Publié avec l'autorisation du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Ottawa, 1997

QS-3586-000-FF-A1

N° de catalogue : R32-181/1991F ISBN 0-662-25847-9

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# **REMERCIEMENTS**

Cette publication a été préparée sous la direction de M. David Dahm, gestionnaire, Statistiques ministérielles, Direction de la qualité de l'information et de la recherche. M. Darrell Buffalo, analyste, Statistiques ministérielles, en est l'auteur principal. Il a reçu l'aide de M <sup>me</sup> Yvonne Imbleau, chercheure à IRC Canada.

# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	3
RÉSULTATS	5
PROFIL DU LOGEMENT	6
Nombre moyen de personnes par ménage	6
Familles de recensement par ménage	
PROFIL DU NIVEAU DE SCOLARITÉ	10
Aucune scolarité ou école maternelle seulement	10
Moins de neuf années de scolarité	12
De 9 à 13 années de scolarité	14
Études universitaires	14
Études non universitaires	16
Composition de la population ayant fait des études postsecondaires	18
PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE	20
Activité chez les hommes	20
Activité chez les femmes	22
Activité par âge	24
Chômage	26
Travail autonome	28
PROFIL DU REVENU	31
Revenu individuel	31
Revenu moyen selon le sexe	34
Principale source de revenu	36
PROFIL DÉMOGRAPHIQUE	38
Répartition par âges	
Répartition de la population par âge et par sexe	40
CONCLUSION	43
Annexe I	45
MÉTHODOLOGIE	47
Annexe II	51
Données sommaires sur la sélection	53

# **RÉSUMÉ**

Pour déterminer le degré de progression des habitants des réserves, les initiateurs de programmes doivent souvent se fonder sur des indicateurs économiques et sociaux qui permettent de comparer la population des réserves avec celle de l'ensemble du Canada. Or, ce genre de comparaison ne serait pas parfaitement justifiée, étant donné qu'il n'y a pas de commune mesure entre les réserves et le reste du Canada au point de vue géographique et démographique (taille des communautés). Une forte proportion des réserves indiennes se trouvent en régions rurales ou éloignées, et il se peut donc qu'elles présentent des caractéristiques économiques et sociales propres, qui diffèrent largement de celles du reste du Canada.

Ce rapport est le fruit d'une étude qui tient compte des effets du lieu géographique et de la taille de la collectivité en comparant les réserves avec d'autres collectivités canadiennes vivant dans un milieu géographique semblable. La méthodologie utilisée dans cette étude permet, dans certains cas, d'expliquer une partie de l'écart observé entre les indicateurs socio-économiques pour les réserves et ceux pour l'ensemble de la population canadienne. Cependant, l'étude ne confirme pas l'assertion courante selon laquelle les différences notables observées entre la population des réserves et celle du reste du Canada sont attribuables à la taille des collectivités et à leur éloignement géographique.

L'analyse porte sur cinq grands sujets : logement, éducation, population active, revenu et démographie. Le lieu géographique et la taille de la collectivité expliquent en partie l'écart observé entre les niveaux d'instruction dans les réserves et ceux dans la population canadienne. Par exemple, la taille de la collectivité et l'éloignement géographique expliquent près de 69 % de la différence entre la proportion d'habitants des réserves ayant fait des études universitaires et la proportion correspondante de la population canadienne. De même, 38 % de l'écart entre la proportion des habitants des réserves ayant moins de neuf années de scolarité et la proportion correspondante dans le reste de la population canadienne est expliqué par ces mêmes variables. Enfin, la taille de la collectivité et le lieu géographique expliquent 64 % de l'écart entre la proportion d'habitants des réserves n'ayant pas fait d'études universitaires et la proportion de la population canadienne qui est dans la même situation. Toutefois, ces mêmes facteurs ne peuvent expliquer la différence de proportions entre les réserves indiennes et la population canadienne en ce qui concerne les personnes *qui n'ont aucune scolarité ou qui n'ont fréquenté que la maternelle*.

Voici les principales constatations de l'étude :

- La taille et la situation géographique de la collectivité expliquent 23 % de l'écart entre le taux d'activité des hommes dans les réserves et celui dans la population en général et 38 % de l'écart entre le taux d'activité des femmes dans les réserves et celui dans la population canadienne.
- Près de 42 % de l'écart entre le revenu individuel total moyen dans les réserves et celui dans le reste du Canada est attribuable à la taille de la collectivité et à l'éloignement géographique. Ces mêmes facteurs expliquent aussi 42 % de l'écart entre la proportion d'habitants des réserves dont la principale source de revenus est un salaire et la proportion correspondante dans la population canadienne.
- Fait à noter, la méthodologie utilisée est lacunaire lorsqu'il s'agit d'expliquer les nombreux cas de surpeuplement par le lieu géographique et la taille de la collectivité. Les observations relatives au surpeuplement (et à d'autres variables comme le taux de chômage et le travail autonome) dénotent la nécessité de pousser plus loin la recherche et de mieux saisir la dynamique du comportement économique et social des populations dans les réserves par rapport à celles dans le reste du Canada.

Les résultats de cette étude ont des conséquences directes pour l'élaboration des décisions et la création de programmes. L'expérience montre clairement que la situation géographique et la taille de la collectivité doivent être prises en

viii
considération pour que les comparaisons faites entre les populations des réserves et la population canadienne soient significatives.

# **INTRODUCTION**

On a toujours comparé les données sur la situation socio-économique des Indiens inscrits vivant dans des réserves à celles sur la situation des Canadiens en général. Or, ces comparaisons, qui font ressortir des écarts significatifs entre les Indiens inscrits vivant dans des réserves et les Canadiens en général, sont jugées inadéquates du fait qu'une forte proportion des réserves sont situées en région rurale ou en région éloignée. Ce rapport est fondé sur une méthodologie unique qui fait une analyse comparative des indicateurs socio-économiques pour les réserves et pour des collectivités semblables. La première étude du genre avait été faite par la Direction de l'évaluation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et elle recouvrait les quatre années de recensement suivantes : 1971, 1976, 1981 et 1986. La présente étude comparative, qui est une mise à jour de la précédente, a été effectuée par la Direction de la qualité de l'information et de la recherche du MAINC et elle utilise les produits de données personnalisés de Statistique Canada pour cinq années de recensement : 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991.

Le but de cette étude est d'établir des comparaisons significatives entre les Indiens inscrits vivant dans des réserves et la population canadienne. Les collectivités dites comparables aux réserves indiennes sont celles qui se rapprochent des réserves au point de vue de la taille et de la situation géographique. En outre, ces collectivités ont une structure juridique (c.-à-d. municipalité, ville ou village). Par conséquent, la comparaison de données concernant les habitants des réserves d'une part et ces collectivités d'autre part tient compte des effets de la taille de la collectivité et du lieu géographique. Cette méthode permet aussi d'expliquer une forte proportion des variations observées entre les deux types de collectivités pour diverses mesures socio-économiques.

Par ailleurs, cette étude produit de l'information aux fins de l'élaboration des décisions et de la création de programmes en mettant en relief un déterminant clé des différences de conditions socio-économiques entre les populations des réserves et la population canadienne.

# **MÉTHODOLOGIE**

La méthodologie utilisée dans cette étude permet d'établir des comparaisons socio-économiques entre les habitants des réserves et les personnes vivant dans des collectivités semblables. Cette méthodologie est décrite en détail dans l'annexe 1 de ce rapport. Elle a été élaborée en deux phases. En premier lieu, on a élaboré une méthodologie pour sélectionner les collectivités semblables <sup>1</sup>. Une collectivité pouvait être sélectionnée si elle répondait aux trois conditions suivantes : être située dans la même région géographique (c.-à-d. division de recensement - DR) que la réserve, avoir une population dont l'effectif se rapproche (dans certaines limites) de celui des réserves indiennes de la DR, et avoir une structure juridique (p. ex., municipalité, village, etc.).

Dans la seconde phase, on a mis l'accent sur le processus de sélection proprement dit, par lequel les réserves indiennes qui avaient participé au recensement étaient appariées systématiquement à des collectivités semblables. Pour cela, il a fallu élaborer un algorithme qui permettrait d'assouplir graduellement les critères géographiques et démographiques jusqu'à ce qu'on trouve une ou plusieurs collectivités comparables à la réserve indienne. Les résultats de cette opération, ainsi que la liste complète des collectivités sélectionnées, sont publiés dans un ouvrage complémentaire de cette étude <sup>2</sup>.

Avant la sélection des collectivités semblables, on a produit un portrait statistique des réserves indiennes pour orienter la recherche. On a groupé toutes les réserves indiennes par division de recensement (DR) et par province pour déterminer la moyenne et l'écart type des populations des réserves pour chaque DR et chaque province. On a défini six tranches de population, de sorte que l'on puisse élargir graduellement le champ de recherche jusqu'à ce qu'on trouve une ou plusieurs collectivités semblables.

La recherche de ces collectivités se faisait de façon graduelle par l'application de six critères démographiques, jusqu'à ce qu'on trouve au moins une collectivité comparable à la réserve ou aux réserves indiennes. Si l'opération ne permettait pas de repérer des collectivités semblables dans le domaine de sélection initial, on passait au domaine suivant le plus vaste possible. À ce niveau, on procédait aussi graduellement en appliquant trois critères jusqu'à ce qu'on trouve au moins une collectivité comparable à la réserve indienne.

D.J. Caron, Methodologies for Community Comparisons, Direction de l'évaluation, Affaires indiennes et du Nord Canada, juin 1988.

D.J. Caron et T. Bradscombe, Methodology and Results of Selecting Non-Indian Communities for the Community Comparison Project, Direction de l'évaluation, Affaires indiennes et du Nord Canada, février 1990.

# RÉSULTATS

#### PROFIL DU LOGEMENT

#### Points saillants:

- En moyenne, on compte plus d'individus par ménage dans les réserves que dans les collectivités semblables et dans le reste du Canada. L'effet du lieu géographique et de la taille de la population ne suffit pas à expliquer cette différence.
- La proportion des ménages à une famille de recensement est plus grande dans les collectivités semblables (99,4 %) que dans les réserves (95,1 %) et dans l'ensemble du Canada (98,5 %). La proportion des ménages à deux familles de recensement est plus élevée dans les réserves que dans les collectivités semblables ou dans l'ensemble du Canada.

#### Nombre moyen de personnes par ménage

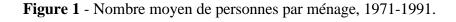
Le nombre moyen de personnes par ménage diminue de façon soutenue entre 1971 et 1991 pour chacune des trois populations étudiées. La taille de la collectivité et le lieu géographique ne permettent pas d'expliquer l'écart du nombre moyen de personnes par ménage entre les réserves et le reste du Canada.

La figure 1 donne le nombre moyen de personnes par ménage pour la période 1971-1991. Comme on peut le constater, ce nombre est le plus élevé dans le cas des réserves.

En 1991, les ménages vivant dans des réserves comptaient en moyenne 3,8 personnes. C'était plus que la moyenne observée dans les collectivités semblables et dans l'ensemble du Canada, où le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,7.

Le nombre moyen de personnes par ménage a diminué durant toute la période étudiée pour les trois populations. Cependant, la baisse a été plus forte chez les ménages des réserves. En effet, entre 1971 et 1991, le nombre moyen de personnes par ménage a diminué de 1,7 dans les réserves.

En ce qui concerne les collectivités semblables et l'ensemble du Canada, le nombre moyen de personnes par ménage était, dans les deux cas, de 2,7 en 1991 (figure 2). Le lieu géographique et la taille de la population ne peuvent expliquer l'écart du nombre moyen de personnes par ménage entre les réserves et le reste du Canada.



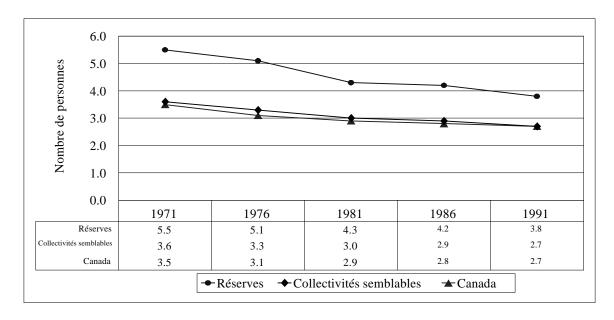
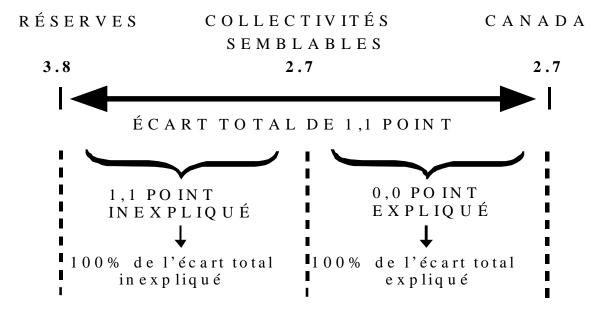


Figure 2



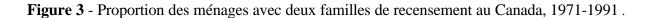
# Familles de recensement par ménage

En 1991, 95,1 % des ménages vivant dans des réserves comptaient une seule famille de recensement, comparativement à 99,4 % pour les ménages des collectivités semblables et à 98,5 % pour les ménages canadiens. La proportion des ménages comprenant deux familles de recensement était beaucoup plus grande dans les réserves que dans les collectivités semblables ou dans la population canadienne.

La figure 3 montre que même si la proportion des ménages avec deux familles de recensement était peu élevée en 1991, elle était beaucoup plus forte dans les réserves que dans les autres populations. En 1991, 4,7 % des ménages vivant dans des réserves comprenaient deux familles de recensement, comparativement à 0,6 % des ménages dans les collectivités semblables et à 1,1 % des ménages au Canada.

Étant donné que, en 1991, la proportion des ménages avec deux familles de recensement était moins élevée dans les collectivités semblables que dans l'ensemble de la population canadienne, l'écart de cette proportion entre les réserves et le reste du Canada ne peut être expliqué par le lieu géographique ou la taille de la collectivité (figure 4).

Bien que la proportion des ménages avec deux familles de recensement ait diminué de façon soutenue entre 1971 et 1986, elle a connu une légère hausse en 1991 dans les réserves et dans le reste du Canada.



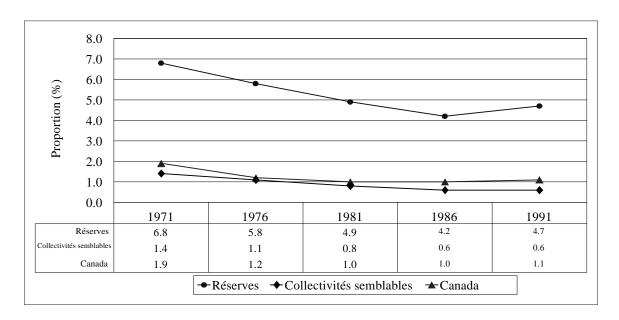
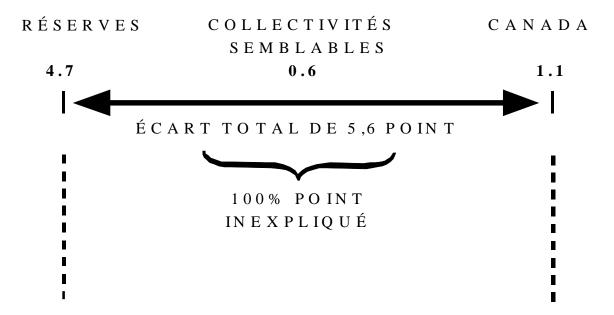


Figure 4



# PROFIL DU NIVEAU DE SCOLARITÉ

#### Points saillants:

- Globalement, le niveau de scolarité s'est accru dans les réserves. Il en est de même pour les collectivités semblables et pour la population canadienne.
- Dans la plupart des cas, la taille de la collectivité et le lieu géographique expliquent dans une large part les différences de niveau de scolarité entre les populations des réserves et la population canadienne.

#### Aucune scolarité ou école maternelle seulement

La taille de la collectivité et le lieu géographique ne peuvent expliquer l'écart observé entre la proportion des habitants des réserves n'ayant aucune scolarité ou ayant fréquenté uniquement l'école maternelle et la proportion de la population canadienne qui est dans la même situation.

La figure 5 donne, pour chaque population étudiée, la proportion des personnes de 15 ans ou plus qui disaient n'avoir aucune scolarité ou avoir fréquenté seulement l'école maternelle pour la période 1971-1991. C'est dans les réserves que l'on trouve la plus forte proportion de personnes n'ayant aucune scolarité ou ayant fréquenté uniquement l'école maternelle (5,0 %). Dans les collectivité semblables et au Canada, cette proportion est de 0,8 %.

Toutefois, c'est aussi dans les réserves que cette proportion a le plus diminué dans les années 80, avec une baisse de deux points fermes entre 1986 et 1991, ainsi que depuis 1971. Cette année-là, la proportion des habitants des réserves n'ayant aucune scolarité ou ayant fréquenté uniquement l'école maternelle s'établissait à 13,5 %. Cette proportion est tombée à 5,0 % en 1991; c'est une amélioration notable. En 1971, la proportion de Canadiens ayant ce niveau de scolarité était le double de celle observée en 1991 (1,6 % vs 0,8 %).

**Figure 5** - Population de 15 ans ou plus n'ayant aucune scolarité ou ayant fréquenté uniquement l'école maternelle, 1971-1991

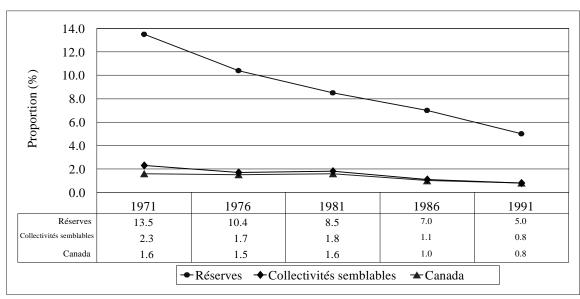


Figure 6



#### Moins de neuf années de scolarité

En 1991, la taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 38,3 % de l'écart de la proportion de la population ayant moins de neuf années de scolarité entre les réserves et le reste du Canada.

Comme le montre la figure 7, la proportion des personnes ayant moins de neuf années de scolarité a diminué de façon soutenue depuis 1971. Cette baisse est observable dans les trois populations étudiées.

En 1991, 31,9 % des habitants des réserves de 15 ans ou plus disaient avoir moins de neuf années de scolarité, comparativement à 20,8 % pour les habitants des collectivités semblables et à 13,9 % pour les Canadiens en général.

La figure 8 montre qu'en 1991, il y avait 18 points d'écart entre la proportion des personnes ayant moins de neuf années de scolarité dans les réserves et la proportion des Canadiens qui se trouvaient dans la même situation. La taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 38,3 % de cet écart (ou 6,9 points de pourcentage), le reste ) 61,7 % de l'écart ou 11,1 points ) n'étant pas expliqué par ces facteurs.

C'est dans les réserves que la proportion de la population ayant moins de neuf années de scolarité a le plus diminué depuis 1971. Cette année-là, 52,6 % de la population des réserves avaient moins de neuf années de scolarité; vingt ans plus tard, cette proportion était tombée à 31,9 %. La population des collectivités semblables a fait, elle aussi, des progrès similaires à ce chapitre entre 1971 et 1991. Enfin, la population canadienne n'est pas en reste, mais ses progrès sont un peu moins spectaculaires.

Figure 7 - Population de 15 ans ou plus ayant moins de neuf années de scolarité, 1971-1991

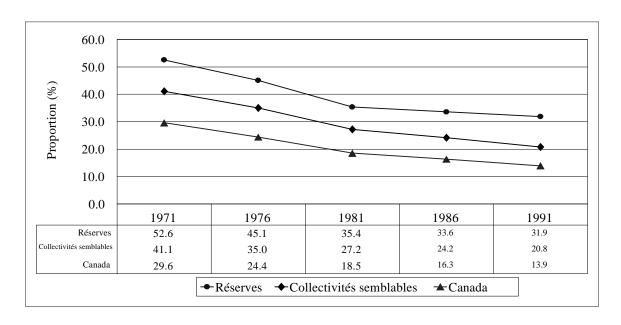
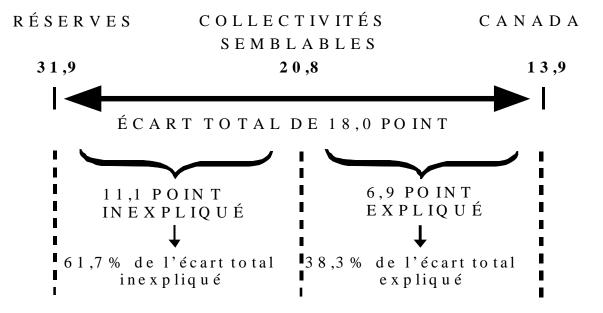


Figure 8



#### De 9 à 13 années de scolarité

En 1991, comme en 1986, les habitants des réserves de 15 ans ou plus étaient proportionnellement aussi nombreux que les Canadiens du même groupe d'âge à déclarer un niveau de scolarité variant entre 9 et 13 ans (38,5 et 39,0 % respectivement). Du côté des collectivités semblables, la proportion de la population de 15 ans ou plus qui disaient avoir entre 9 et 13 années de scolarité était de 43,6 % en 1991, ce qui était supérieur aux deux autres groupes étudiés.

En 1991, la proportion des habitants des réserves de 15 ans ou plus ayant entre 9 et 13 années de scolarité était inférieure à celle observée chez les deux autres groupes (réserves : 24,9 %; collectivités semblables : 37,7 %; Canada : 41,5 %). En 1986, moins de cinq points de pourcentage séparaient les trois populations l'une de l'autre. En 1991, la situation n'avait pas beaucoup changé par rapport à 1986.

# Études universitaires

En 1991, le lieu géographique et la taille de la collectivité expliquaient 68,7 % de l'écart de la proportion de personnes ayant fait des études universitaires entre les réserves et le reste du Canada.

La figure 9 présente, pour chaque population, la proportion des personnes ayant fait des études universitaires. En 1991, 7,4 % des habitants des réserves déclaraient comme plus haut niveau de scolarité atteint au moins des études universitaires partielles. La proportion correspondante chez les collectivités semblables était de près de 12 %, comparativement à 20,8 % pour la population canadienne.

La figure 10 illustre l'écart de la proportion de personnes ayant fait des études universitaires entre les réserves et le reste du Canada. L'écart total entre les deux populations était de 13,4 points; 9,2 points (ou 68,7 % de l'écart total) étaient expliqués par le lieu géographique et la taille de la collectivité, le reste (4,2 points) demeurant inexpliqué.

Entre 1971 et 1991, la proportion des personnes ayant fait des études universitaires s'est accrue sensiblement dans chacune des populations étudiées. La hausse la plus notable a été observée du côté des réserves (2,3 % en 1971 contre 7,4 % en 1991).

Figure 9 - Population de 15 ans ou plus ayant fait des études universitaires, 1971-1991

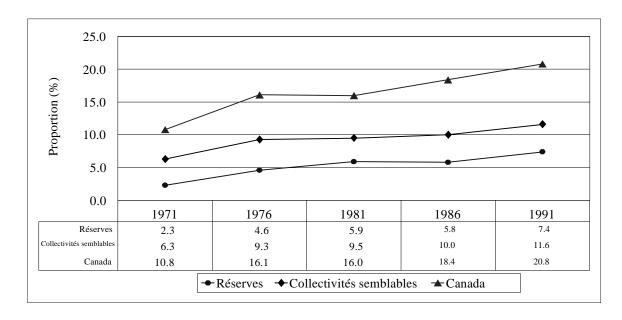
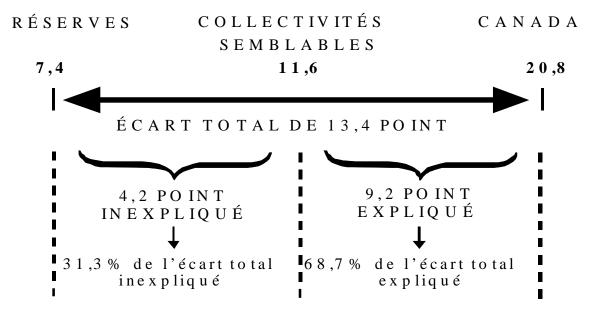


Figure 10



#### Études non universitaires

La proportion des personnes ayant fait des études non universitaires s'est accrue sensiblement au sein des trois populations étudiées depuis 1971.

La figure 11 reproduit, pour chaque population, la proportion des personnes de 15 ans ou plus qui, entre 1971 et 1991, ont dit avoir fait des études non universitaires. En 1991, 22,4 % des habitants des réserves de 15 ans ou plus disaient avoir fait des études non universitaires; dans les collectivités semblables, cette proportion était un peu plus élevée, à 23,8 %, tandis qu'à l'échelle du pays, elle s'établissait à 26,3 %.

La figure 12 illustre l'écart de la proportion de personnes ayant déclaré avoir fait des études non universitaires entre les réserves et le reste du Canada. L'écart total entre les deux populations était de 3,9 points, ce qui est relativement peu; 64,1 % de cet écart (ou 2,5 points) était expliqué par la taille de la collectivité et le lieu géographique, tandis que le reste (1,4 point) demeurait inexpliqué.

Entre 1971 et 1991, la proportion des personnes ayant fait des études non universitaires au sein des collectivités semblables et de la population canadienne a presque triplé. En 1991, la proportion des habitants des réserves qui ont déclaré des études non universitaires était sept fois plus élevée qu'en 1971.

Figure 11 - Population de 15 ans ou plus ayant fait des études non universitaires, 1971-1991

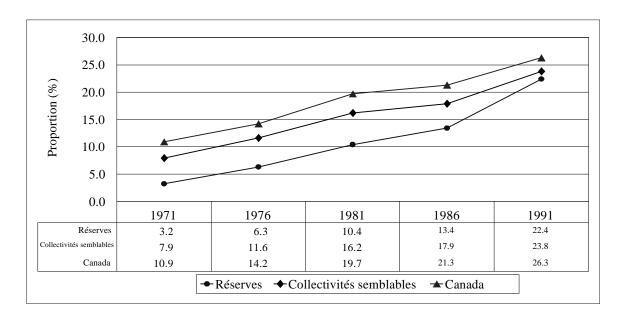
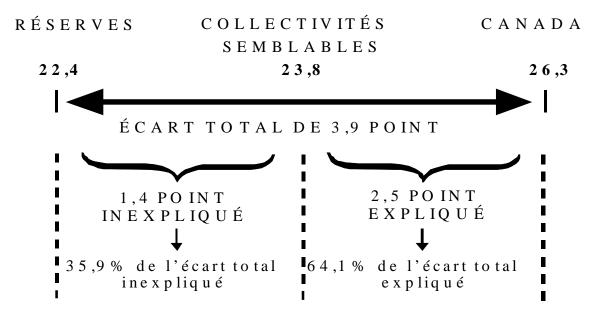


Figure 12



#### Composition de la population ayant fait des études postsecondaires

En 1971, 3,5 % des habitants des réserves disaient avoir obtenu un diplôme professionnel de niveau postsecondaire. Vingt ans plus tard, les habitants des réserves qui disaient avoir fait des études non universitaires menant à autre chose qu'un diplôme professionnel étaient proportionnellement le plus nombreux parmi les personnes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires.

Les figures 13 et 14 donnent, pour chacun des groupes étudiés, la répartition de la population ayant fait des études postsecondaires pour 1971 et 1991. En 1971, parmi les habitants des réserves qui avaient fait des études postsecondaires, ceux qui détenaient un certificat professionnel étaient proportionnellement le plus nombreux (3,5 %); ils étaient suivis de ceux qui avaient fait d'autres genres d'études non universitaires (3,2 %) et de ceux qui avaient fait des études universitaires (2,3 %). La même année, du côté des collectivités semblables, 7,9 % des personnes avaient

Figure 13 - Proportion de la population ayant fait des études postsecondaires, 1991

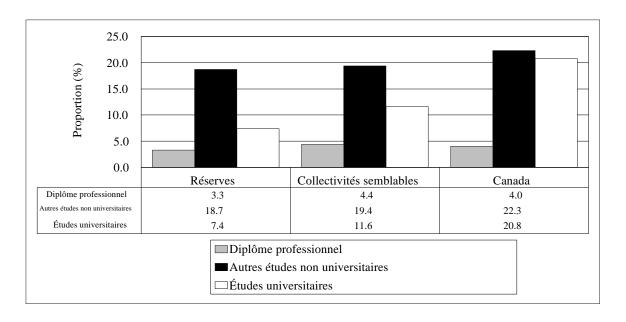
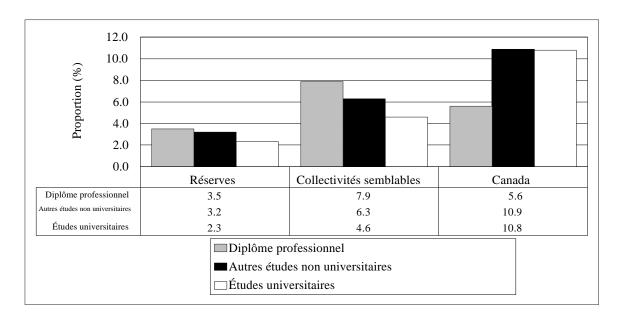


Figure 14 - Proportion de la population ayant fait des études postsecondaires, 1971



#### PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE

#### Points saillants:

- La taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 23 % de l'écart entre le taux d'activité des hommes vivant dans des réserves et celui des Canadiens en général.
- Près de 38 % de l'écart du taux de participation entre les femmes vivant dans des réserves et les Canadiennes en général était expliqué par la taille et la situation géographique de la collectivité où vivaient ces femmes.

#### Activité chez les hommes

Le *taux d'activité* sert à exprimer le nombre de personnes qui sont membres de la population active (c.-à-d. les personnes ayant un emploi et celles qui cherchent activement du travail) en proportion de la population totale de 15 ans ou plus. La taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 23 % de l'écart du taux d'activité des hommes entre les réserves et le reste du Canada.

La figure 15 montre que, en 1991, le taux d'activité des hommes vivant dans des réserves (58,1 %) était inférieur au taux observé chez les hommes vivant dans des collectivités semblables ou chez les Canadiens en général (72,2 et 76,4 % respectivement).

Le taux d'activité des hommes vivant dans des réserves a augmenté sensiblement depuis 1971, année où il s'établissait à 48,9 %. En effet, entre 1971 et 1991, il a gagné en tout neuf points, tandis que le taux d'activité des hommes vivant dans des collectivités semblables et celui des Canadiens en général sont demeurés stables. De fait, un seul point séparait le taux de 1991 et celui de 1971 pour les hommes vivant dans des collectivités semblables, tandis que le taux était le même en 1971 et en 1991 pour les Canadiens en général (76,4 %).

La figure 16 décrit l'écart du taux d'activité entre les trois populations d'hommes. L'écart du taux d'activité des hommes entre les réserves et le reste du Canada était de 18,3 points en 1991; 4,2 points (ou 23 % de l'écart total) pouvaient être expliqués par la taille de la collectivité et l'éloignement géographique, tandis que 14,1 points (ou 77 % de l'écart total) demeuraient inexpliqués.

Figure 15 - Taux d'activité chez les hommes, 1971-1991

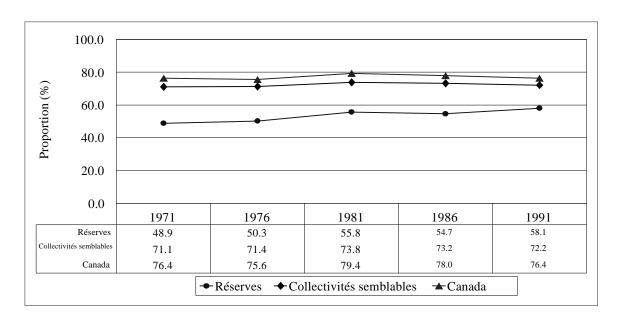
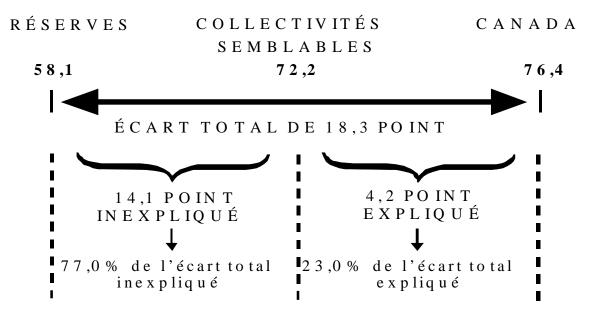


Figure 16



#### Activité chez les femmes

En 1991, la taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 37,6 % de l'écart du taux d'activité des femmes entre les réserves et le reste du Canada.

La figure 17 montre que, en 1991, le taux d'activité des femmes vivant dans des réserves (41,0 %) était inférieur au taux observé chez les femmes vivant dans des collectivités semblables (52,8 %) ou chez les Canadiennes en général (59,9 %).

Le taux d'activité des femmes a augmenté considérablement depuis 1971. Cette année-là, le taux d'activité des femmes vivant dans des réserves s'établissait à 18,6 %. En 1991, ce taux avait plus que doublé, s'établissant à 41,0 %, soit une hausse de 22 points en tout. Les femmes des collectivités semblables et les Canadiennes en général ont vu, elles aussi, leur taux d'activité augmenter sensiblement depuis 1971, la hausse étant d'une vingtaine de points pour chaque groupe.

Entre 1986 et 1991, les taux d'activité des femmes vivant dans des réserves et de celles vivant dans des collectivités semblables ont augmenté de près de 6,5 points, alors que le taux d'activité des Canadiennes en général s'est accru de 3,5 points.

La figure 18 montre que, en 1991, l'écart du taux d'activité des femmes entre les réserves et le reste du Canada était de 18,9 points de pourcentage; de ce total, 7,1 points (ou 37,6 % de l'écart) pouvaient être expliqués par la taille et la situation géographique de la collectivité, le reste (11,8 points ou 62,4 % de l'écart total) demeurant inexpliqué.

Figure 17 - Taux d'activité chez les femmes, 1971-1991

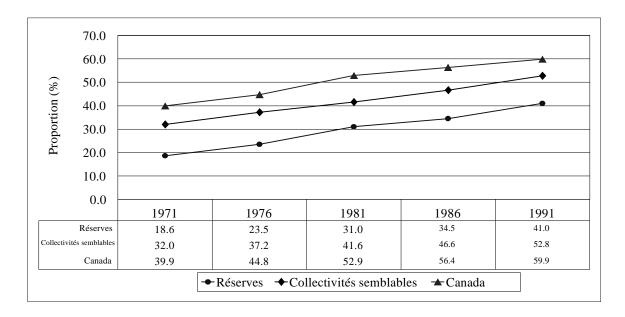
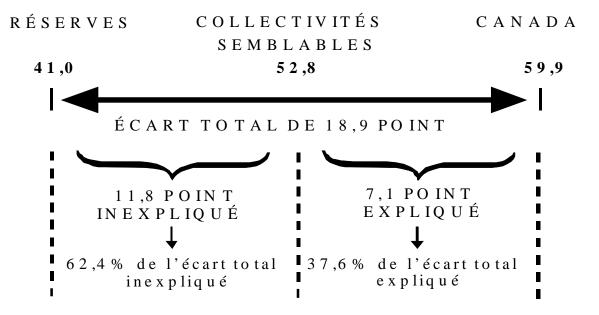


Figure 18



# Activité par âge

En 1991, l'écart du taux d'activité entre les réserves et le reste du Canada était le plus prononcé pour le groupe des 15-24 ans; cet écart était de 32 points au total. Près de 12 % de cet écart (ou 3,9 points) pouvait être expliqué par la taille et la situation géographique de la collectivité, tandis que le reste (88 % ou 28,4 points) demeurait inexpliqué.

Comme le montre la figure 19, près de 10 % de l'écart du taux d'activité entre les réserves et le reste du Canada pour le groupe des 25-39 ans pouvait être expliqué par la taille et la situation géographique de la collectivité.

En 1991, le taux d'activité des personnes de 40 à 64 ans vivant dans des réserves s'établissait à 55,6 %; c'était 18,3 points de moins que le taux observé chez les Canadiens du même groupe d'âge. La taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient près de 17 % de cet écart.

Figure 19 - Taux d'activité selon le groupe d'âge, 1971-1991

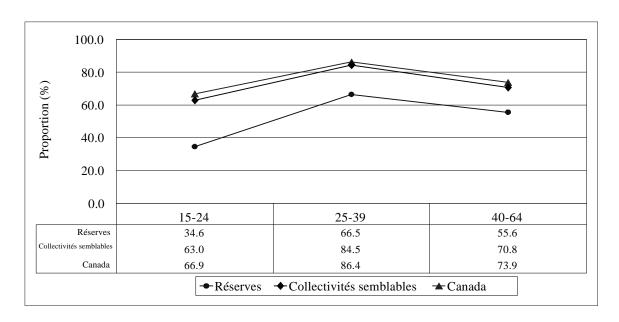
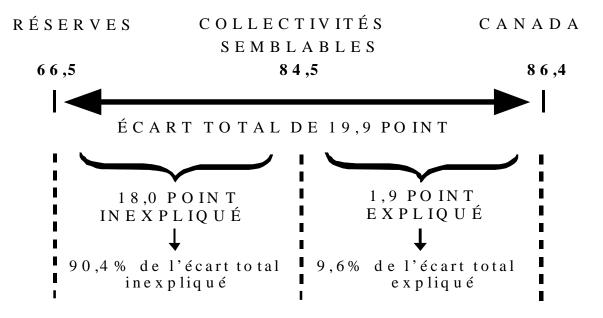


Figure 20



# Chômage

En 1991, la taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 1,2 % de l'écart du taux de chômage entre les réserves et le reste du Canada.

Le *taux de chômage* est défini comme le rapport du nombre de chômeurs au nombre de personnes membres de la population active (15 ans ou plus), exprimé en pourcentage. Cet indicateur donne le pourcentage de gens qui souhaitent avoir un emploi mais qui n'en ont pas.

La figure 21 montre que le taux de chômage pour les habitants des réserves était de 26,3 % en 1991. C'était beaucoup plus que les taux observés dans les collectivités semblables et dans l'ensemble du pays (10,4 et 10,2 % respectivement).

Entre 1971 et 1986, le taux de chômage a augmenté continûment pour les trois populations étudiées. Dans les réserves, il était presque 2,5 fois plus élevé en 1986 qu'en 1971. Toutefois, en 1991, les trois populations ont connu une diminution du taux de chômage, la baisse la plus forte étant observée dans les réserves (7 points de pourcentage). Bien que le taux de chômage dans les réserves demeure 2,5 fois plus élevé que dans les collectivités semblables, la baisse générale des taux de chômage est un signe encourageant.

La figure 22 montre que l'écart total du taux de chômage entre les réserves et le reste du Canada était de 16,1 points; 0,2 point (ou 1,2 % de l'écart total) peut être expliqué par la taille et la situation géographique de la collectivité, tandis que le reste (15,9 points ou 98,8 % de l'écart total) demeure inexpliqué.

En 1986, la taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 14 % de l'écart total du taux de chômage entre les réserves et le reste du Canada; cet écart était de 21 points, soit 5 points de plus qu'en 1991.

Figure 21 - Taux de chômage, 1971-1991

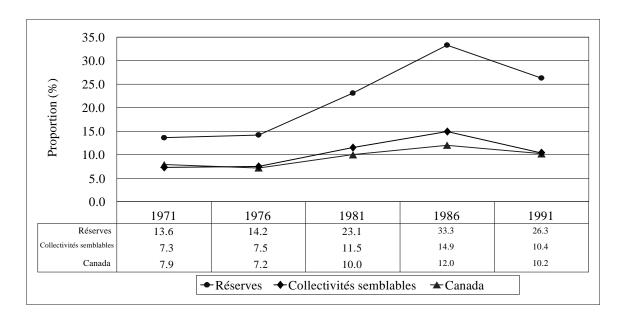
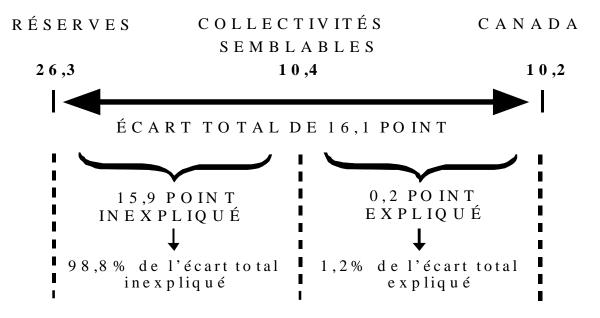


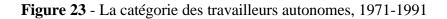
Figure 22



### Travail autonome

Parmi les trois populations étudiées, ce sont les collectivités semblables qui comptent proportionnellement le plus grand nombre de travailleurs autonomes. En 1991, la proportion des travailleurs autonomes dans les réserves était beaucoup moins élevée que celle observée dans les collectivités semblables et un peu moins élevée que celle observée dans la population canadienne.

La figure 23 montre que les habitants des collectivités semblables qui disaient être des travailleurs autonomes étaient proportionnellement plus nombreux que les Canadiens en général qui disaient faire partie de la même catégorie de travailleurs. En 1991, la proportion des personnes qui se disaient travailleur autonome était de 2,2 % dans les réserves, de 9,8 % dans les collectivités semblables et de 4,7 % dans l'ensemble du pays.



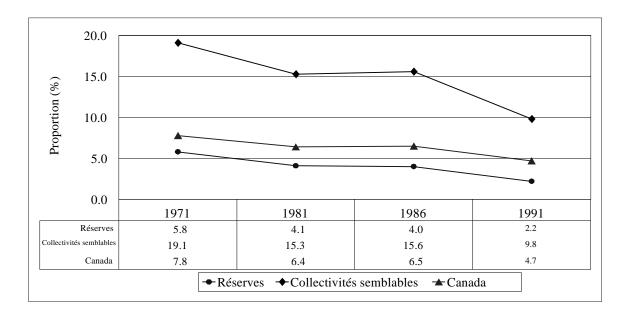
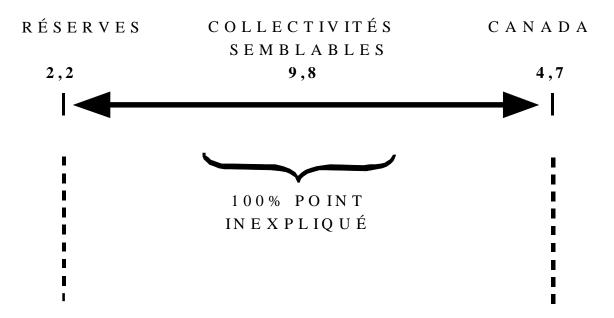


Figure 24



#### PROFIL DU REVENU

- La taille et la situation géographique de la collectivité sont des facteurs importants dans la détermination du revenu. En 1990, le revenu total individuel moyen des habitants des réserves était inférieur de 11 548 \$ à celui des Canadiens en général; 41,7 % de cet écart pouvait être expliqué par la taille et la situation géographique de la collectivité (voir figure 25).
- De même, 39,7 % de l'écart du revenu total individuel moyen des hommes entre les réserves et le reste du Canada peut être expliqué par la taille et la situation géographique de la collectivité. Dans le cas des femmes, c'est 51,3 % de l'écart du revenu moyen qui peut être expliqué par les mêmes facteurs (figures 27 et 28).
- La répartition du revenu selon la source diffère selon qu'il s'agit des habitants des réserves ou des habitants des collectivités semblables ou des Canadiens en général.
- La taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient près de 42 % de l'écart du revenu moyen entre les habitants des réserves qui tirent principalement leur revenu d'un emploi et les Canadiens en général qui sont dans la même situation.

Le taux d'activité et le niveau de revenu des Indiens inscrits vivant dans des réserves diffèrent immanquablement de ceux mesurés chez les Canadiens en général. Diverses raisons sont évoquées pour expliquer cette différence :

- Selon certains, étant donné que les Indiens inscrits vivant dans des réserves sont exonérés de l'impôt canadien sur le revenu, à revenu égal ils jouissent d'un revenu disponible proportionnellement plus élevé que les particuliers qui vivent ailleurs au pays;
- En ce qui concerne le coût de la vie, les Indiens inscrits vivant dans des réserves jouissent d'avantages, mais doivent aussi supporter des inconvénients, par rapport à l'ensemble des Canadiens.

Avantages : logement subventionné; critères d'admissibilité plus généreux pour les paiements de

transfert; et pour les Indiens inscrits qui adoptent un mode de vie traditionnel (p. ex., chasse, trappage et pêche ) en supposant que la capacité d'exploitation des terres environnantes soit

suffisante pour ce genre d'activités), la possibilité de dépenser moins au titre de

l'alimentation.

Inconvénients : dans les réserves isolées, prix beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Canada pour de nombreux

produits; possibilités d'emploi plus rares dans les collectivités rurales; le déménagement est une option qui peut paraître moins viable et moins souhaitable aux yeux de nombreux

habitants des réserves par rapport aux Canadiens en général.

### Revenu individuel

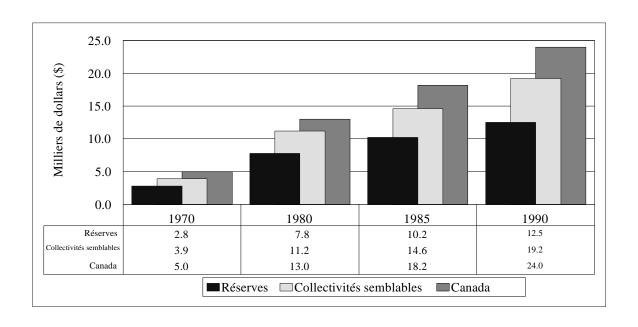
La taille et la situation géographique d'une collectivité ont une incidence appréciable sur le revenu tiré de diverses sources. La variable utilisée pour déterminer le revenu est en fait le « revenu individuel total », qui comprend le revenu tiré d'un emploi ou d'un travail autonome, les allocations familiales, les paiements de transfert, l'assurance-chômage, etc., autrement dit le revenu monétaire total qu'ont tiré de toutes sources les personnes de 15 ans ou plus durant l'année civile 1990.

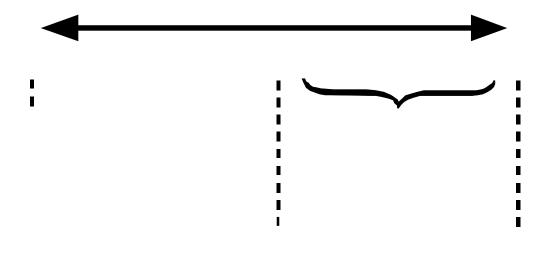
La figure 25 donne le revenu individuel total moyen des membres des trois populations étudiées pour les années 1970, 1980, 1985 et 1990. Le rapport entre le revenu individuel moyen des habitants des réserves et celui des Canadiens en général est demeuré à peu près le même entre 1970 et 1985. Durant cette période, les habitants des réserves ont déclaré un revenu moyen qui équivalait à environ 70 % de celui des habitants des collectivités semblables et à 56 % de celui de l'ensemble des Canadiens. En 1990, ces proportions ont diminué légèrement, les habitants des réserves déclarant un revenu moyen qui équivalait à 65 % de celui des habitants des collectivités semblables et à 52 % de celui des Canadiens en général.

En 1991, les habitants des réserves ont déclaré un revenu total moyen de 12 453 \$, comparativement à 19 190 \$ pour les habitants des collectivités semblables et à 24 001 \$ pour l'ensemble des Canadiens.

La figure 26 illustre l'écart total du revenu individuel moyen entre les réserves et le reste du Canada; cet écart est de 11 548 \$. De ce total, 4 811 \$ (ou 41,7 % de l'écart) peuvent être expliqués par la taille et la situation géographique de la collectivité, le reste (6 647 \$ ou 57,6 % de l'écart) demeurant inexpliqué.

En 1986, la taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient une proportion un peu plus grande (45 %) de l'écart du revenu individuel moyen entre les réserves et le reste du Canada.





### Revenu moyen selon le sexe

La variable utilisée pour déterminer le revenu moyen selon le sexe est une fois de plus le revenu individuel total moyen. Elle comprend toutes les sources de revenu monétaire des personnes de 15 ans ou plus pour l'année précédant le recensement.

La figure 27 donne le revenu moyen des hommes pour la période de 1970 à 1990. Le revenu moyen a augmenté considérablement durant cette période pour les trois populations étudiées, de sorte que en 1990, le revenu individuel moyen des hommes vivant dans des réserves et dans des collectivités semblables était environ 6,8 fois plus élevé qu'en 1970. Dans l'ensemble du Canada, le revenu moyen des hommes a lui aussi augmenté durant cette période et en 1990, il était 5,8 fois plus élevé qu'en 1970.

En 1990, les hommes vivant dans des réserves ont déclaré un revenu individuel total moyen de 14 518 \$, comparativement à 23 978 \$ pour les hommes vivant dans des collectivités semblables et à 30 205 \$ pour l'ensemble des Canadiens. La taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 39,7 % de l'écart du revenu individuel moyen des hommes entre les réserves et le reste du Canada, le reste de l'écart (60,3 %) étant imputable à d'autres facteurs.

Les chiffres de la figure 28 montrent que le revenu moyen des femmes vivant dans des réserves a progressé plus rapidement que celui des hommes en comparaison des collectivités semblables et de l'ensemble du Canada.

En 1990, les femmes vivant dans des réserves ont déclaré un revenu individuel moyen de 10 121 \$, comparativement à un peu plus (13 756 \$) pour les femmes vivant dans des collectivités semblables et à 17 577 \$ pour l'ensemble des Canadiennes. La taille et la situation géographique de la collectivité expliquaient 48,7 % de l'écart du revenu individuel moyen des femmes entre les réserves et le reste du Canada, le reste de l'écart (51,3 %) demeurant inexpliqué.

En 1970, le revenu moyen des femmes vivant dans des réserves équivalait à 50 % de celui des femmes vivant dans des collectivités semblables et à 29 % de celui de l'ensemble des Canadiennes. Vingt ans plus tard, ces proportions étaient rendues à 73 et à 57 % respectivement.

Figure 27 - Revenu individuel total moyen des hommes, 1970-1990

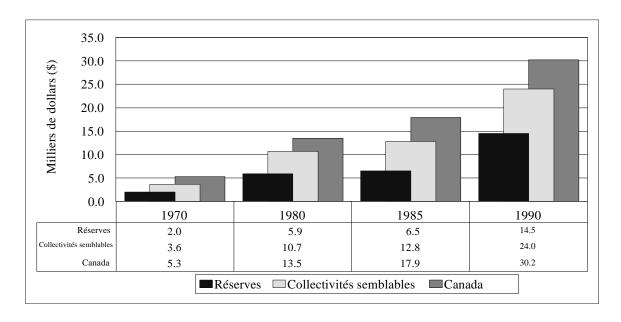
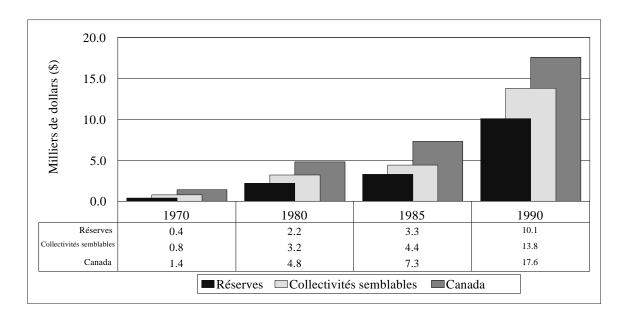


Figure 28 - Revenu individuel total moyen des femmes, 1970-1990



## Principale source de revenu

Cette variable désigne le type de revenu qui constitue la plus grande part du revenu total d'une personne. Chaque bénéficiaire d'un revenu déclare une source de revenus principale, c.-à-d. la source d'où il tire le gros de son revenu.

Les quatre principales sources de revenu sont le travail rémunéré, les transferts de l'État, le travail autonome et les autres sources. Elles sont toutes représentées dans les figures 29 à 32 pour chacune des trois populations étudiées.

La figure 29 montre que le travail rémunéré était la principale source de revenus pour 43,8 % de la population des réserves, alors que pour la population des collectivités semblables et la population canadienne, les proportions correspondantes étaient 54,9 et 62,8 % respectivement. L'écart de la proportion des personnes tirant le gros de leur revenu d'un travail rémunéré entre les réserves et le reste du Canada est de 19,0 points; de ce total, 7,9 points (ou 41,6 % de l'écart total) peuvent être expliqués par la taille et la situation géographique de la collectivité, le reste (58,4 % de l'écart) étant inexpliqué.

La figure 30 montre que les paiements de transfert sont la principale source de revenu de 23,9 % des Canadiens et de 26,5 % des habitants des collectivités semblables. Toutefois, dans le cas des habitants des réserves, la proportion correspondante est beaucoup plus élevée, à 42,7 %, à cause des prestations que les Indiens inscrits vivant dans des réserves reçoivent du gouvernement fédéral en vertu des droits que leur confère la loi. L'écart entre la proportion des habitants des réserves qui déclarent des paiements de transfert comme principale source de revenu et la proportion des Canadiens qui font de même est de 18,8 points au total; la taille et la situation géographique de la collectivité expliquent 13,8 % de cet écart.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les collectivités semblables comptent proportionnellement plus de travailleurs autonomes que les réserves et la population canadienne en général. Cela se reflète dans les données sur la principale source de revenu; en effet, 8,7 % des habitants des collectivités semblables tirent le gros de leur revenu du travail autonome (figure 31), comparativement à 1,5 % pour les habitants des réserves et à 2,7 % pour l'ensemble des Canadiens.

Les habitants des réserves sont proportionnellement le plus nombreux à mentionner les « autres sources » comme principale source de revenu (figure 32). Les autres sources de revenu peuvent comprendre les prestations de retraite et les rentes de toutes sortes, les loyers de chambreurs et de pensionnaires, les pensions alimentaires, les indemnités de départ, etc. Les habitants des collectivités semblables viennent au troisième rang à ce chapitre, avec une proportion de 9,0 %. Enfin, 10,6 % des Canadiens déclarent aussi les « autres sources » comme principale source de revenu.

Figure 29 - Le travail rémunéré comme principale source de revenu, 1970-1990

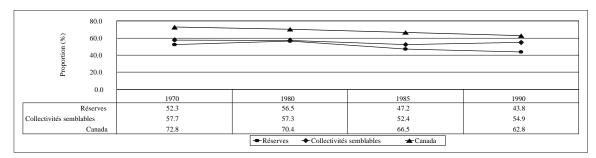


Figure 30 - Les paiements de transfert comme principale source de revenu, 1970-1990

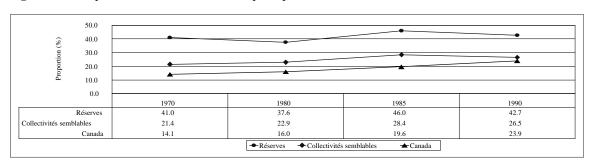


Figure 31 - Le travail autonome comme principale source de revenu, 1970-1990

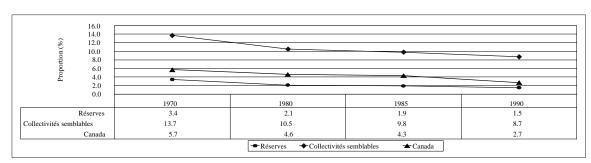
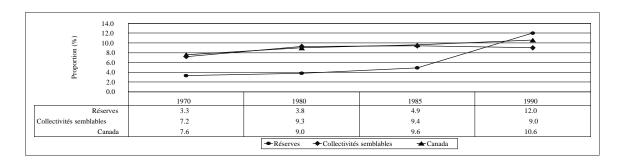


Figure 32 - Les autres sources comme principale source de revenu, 1970-1990



# PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

#### Points saillants:

- Lorsqu'on compare la répartition par âge et par sexe de la population des collectivités semblables à celle de la population canadienne, on constate qu'elles se ressemblent. Par contre, le profil démographique des réserves est unique en soi.
- La répartition par âges de la population des réserves révèle une population relativement jeune, comparativement à celle des collectivités semblables ou à la population canadienne.
- La taille et le lieu géographique ne semblent pas expliquer les écarts entre le profil démographique des réserves et celui des collectivités semblables ou du Canada dans son ensemble.

# Répartition par âges

Malgré certains points de similitude fondamentaux dans les tendances du vieillissement observées entre 1971 et 1991 pour les trois populations étudiées, la population des réserves comprend toujours une forte composante de personnes jeunes et une composante de personnes âgées en diminution.

Comme le montre la figure 33, 21,1 % de la population canadienne avait entre 0 et 14 ans en 1991; les proportions correspondantes pour les deux autres populations étudiées étaient 22,9 % (collectivités semblables) et 33,9 % (réserves). L'écart de la proportion des personnes de 0 à 14 ans entre les réserves et le reste du Canada est expliqué dans une proportion de 14 % par la taille de la collectivité et l'éloignement géographique. Les 86 % qui restent demeurent inexpliqués.

Les habitants des collectivités semblables sont proportionnellement plus nombreux que les membres des deux autres populations à avoir déclaré un âge de 40 ans ou plus en 1991. La figure 34 montre que 41,6 % de la population des collectivités semblables avait 40 ans ou plus en 1991, tandis que dans les réserves et dans l'ensemble du Canada, les proportions correspondantes étaient 26,6 et 38,4 % respectivement. Dans ce cas-ci, l'écart au complet demeure inexpliqué, étant donné que la proportion pour les collectivités semblables est supérieure aux deux autres.

Figure 33 - Proportion de la population âgée de 0 à 14 ans, 1991

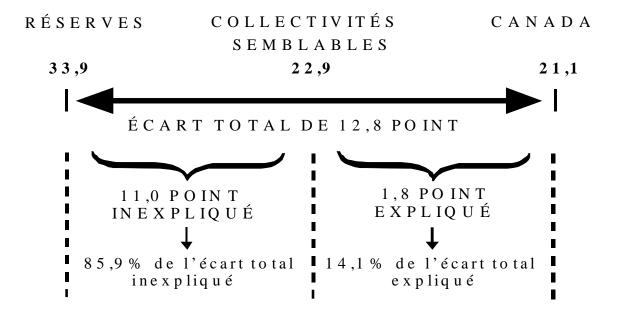
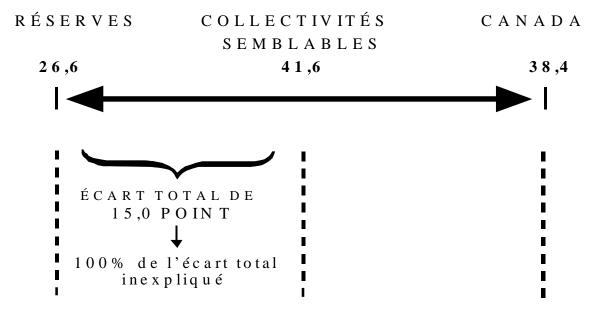


Figure 34 - Proportion de la population âgée de 40 ans ou plus, 1991

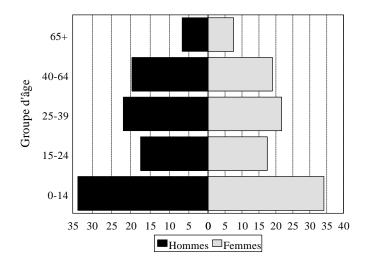


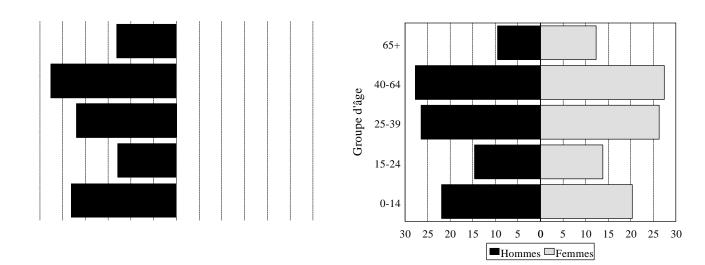
# Répartition de la population par âge et par sexe

Les figures 35, 36 et 37 donnent la répartition de la population par groupe d'âge pour les réserves, les collectivités semblables et le Canada en général pour l'année 1991. Comme on peut le constater, les collectivités semblables et la population du Canada ont des profils par âge qui se ressemblent beaucoup, tandis que les réserves ont un profil par âge qui leur est propre.

Les hommes et les femmes sont répartis assez également au sein de chaque population étudiée. Dans les trois cas, on note une plus forte proportion de femmes dans le groupe des 65 ans ou plus, en raison probablement de l'espérance de vie plus élevée des femmes. La population des réserves compte une forte proportion de personnes de 0 à 14 ans, mais le groupe des 65 ans ou plus y est relativement peu nombreux. En 1991, les personnes de 65 ans ou plus formaient 7,1 % de la population des réserves, 10,9 % de la population canadienne et 14,3 % de la population des collectivités semblables.

Une forte proportion de la population des collectivités semblables et de la population canadienne était composée de gens de 40 à 64 ans. En 1991, le groupe des 40-64 ans formait 27,3 % de la population des collectivités semblables, 27,5 % de la population canadienne et 19,5 % de la population des réserves. Cette même année, toutefois, la population des réserves comptait une assez forte proportion de personnes de 25 à 39 ans (21,8 %).





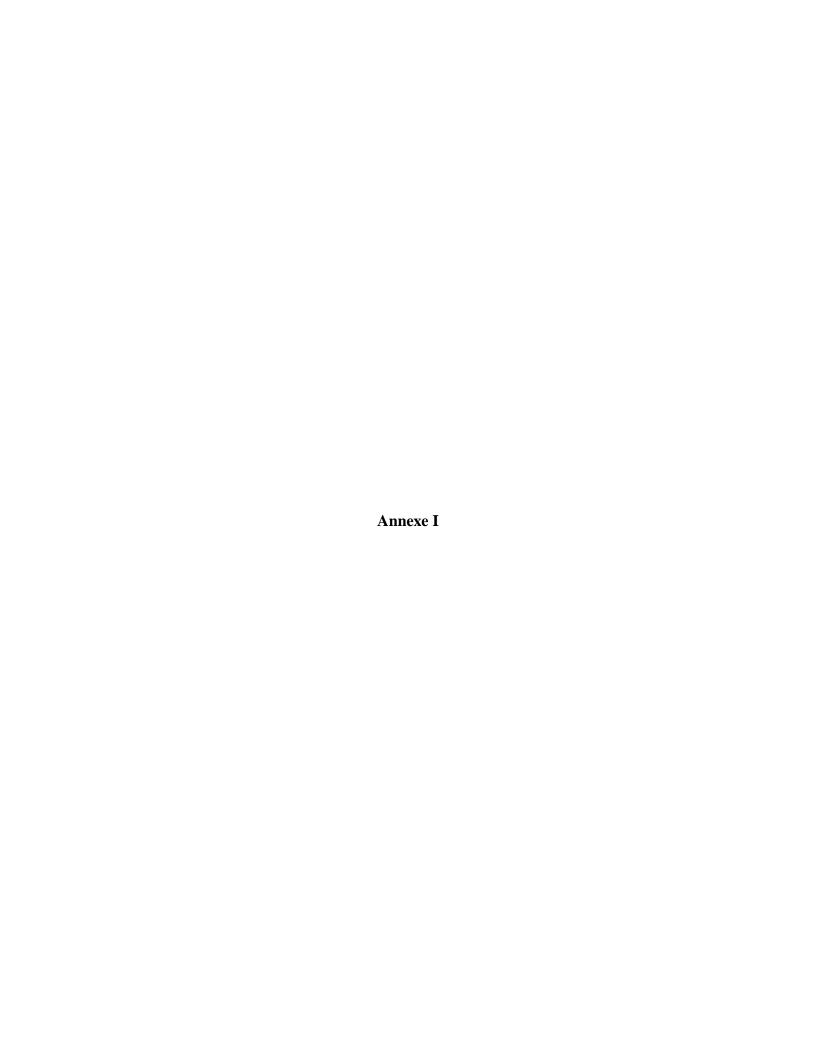
#### **CONCLUSION**

Il est clair qu'il existe des différences notables entre les conditions socio-économiques des habitants des réserves et celles des Canadiens en général. Cette étude a montré que l'on peut prendre en considération quelques-unes de ces différences en tenant compte de l'effet de la taille et de la situation géographique de la collectivité. Bien que le Ministère n'ait pas de prise sur ces facteurs externes, ceux-ci doivent entrer en ligne de compte dans les décisions d'orientation et l'élaboration des programmes.

La prémisse fondamentale de la méthode exposée ici ) à savoir que l'éloignement géographique et la taille de la collectivité influent sur les variables socio-économiques ) a été validée par la comparaison de collectivités indiennes et de collectivités non indiennes de même taille à l'intérieur d'une division de recensement. Les résultats de l'étude montrent que la méthodologie utilisée pour tenir compte de l'effet de la taille et de la situation géographique de la collectivité peut aider les responsables de l'action gouvernementale à mesurer l'efficacité de divers instruments dans la réalisation de certains objectifs stratégiques.

Ces résultats donnent l'occasion aux initiateurs de programmes d'évaluer si les instruments utilisés sont bien adaptés aux objectifs que l'on poursuit. En effet, que certains écarts persistent même après qu'on a tenu compte des facteurs les plus évidents nous fait nous interroger sur la pertinence de certains de ces objectifs stratégiques. En se servant de données comme celles contenues dans cette étude, les responsables de l'action gouvernementale ont maintenant la possibilité d'ajuster leurs instruments et d'évaluer si leurs objectifs sont réalisables.

L'utilité de cette méthode vient d'être démontrée. Désormais, les améliorations qui seront faites dans le but de mieux connaître le fondement des différences entre les populations des réserves et les populations hors réserve nous feront mieux comprendre les conditions socio-économiques des habitants des réserves et aideront davantage à l'élaboration des décisions et à la mise en oeuvre de programmes pour les Premières Nations.



# **MÉTHODOLOGIE**

Le Projet de comparaison de collectivités a été mis sur pied dans le but d'établir des comparaisons d'ordre socio-économique entre les personnes vivant dans des réserves indiennes et les personnes vivant dans des collectivités qui ne constituent pas des réserves. On compare habituellement les données sur les conditions socio-économiques des Indiens inscrits aux moyennes nationales; or, une forte proportion de réserves indiennes sont considérées comme rurales ou éloignées<sup>3</sup>. Il se peut donc que ces réserves présentent des caractéristiques économiques et sociales uniques, qui sont très différentes de celles de la population canadienne. Ce facteur peut expliquer en partie les différences de conditions socio-économiques que révèlent les séries de données de cette étude; en d'autres termes, les possibilités varient entre les régions rurales et les régions urbaines. Dans la première phase de ce projet, nous avons élaboré une méthode pour sélectionner des collectivités « hors réserve » (dites collectivités semblables) que nous comparerions à des collectivités qui constituent des réserves.

En raison de différences d'ordre démographique, nous avons dû élaborer une seconde phase dans ce projet. Elle consistait à modifier la méthode initiale de manière à accroître la probabilité de trouver des collectivités semblables. Ainsi, nous avons mis au point un algorithme qui permet d'assouplir graduellement les critères géographiques et démographiques jusqu'à ce qu'on trouve une ou plusieurs collectivités semblables.

### Critères de sélection :

La phase I du projet a défini trois critères fondamentaux selon lesquels une collectivité peut être qualifiée de « collectivité semblable » :

- Structure d'organisation : une collectivité semblable doit être définie par Statistique Canada comme une subdivision de recensement organisée (p. ex., village, ville, hameau, etc.).
- Taille de la population : une collectivité semblable doit avoir un effectif comparable à celui de la réserve.
- **Région géographique :** une collectivité semblable doit se trouver dans la même division de recensement (DR) que la réserve.

La phase II a consisté dans le processus de sélection proprement dit, par lequel on appariait systématiquement les réserves indiennes qui avaient participé au recensement à des collectivités « hors réserve ». À cette fin, nous avons donc conçu un algorithme qui permet d'assouplir graduellement les critères géographiques et démographiques jusqu'à ce qu'on reconnaisse une ou plusieurs collectivités hors réserve comme des collectivités semblables.

Une zone dite rurale est une zone où la distance qui sépare une bande du centre de services le plus proche varie entre 50 et 350 kilomètres et où la route est ouverte toute l'année. Une zone dite éloignée est une zone où la distance qui sépare une bande du centre de services le plus proche est supérieure à 350 kilomètres et où la route est ouverte toute l'année.

## Algorithme de sélection :

Avant de sélectionner les collectivités semblables, on doit faire une description statistique des réserves et des collectivités hors réserve. À cette fin, on dresse une liste des réserves et des collectivités hors réserve par division de recensement (DR) et par province. Pour chaque DR et chaque province, on calcule les moyennes et les écarts types de la population des réserves. On utilise ensuite diverses combinaisons de paramètres de population et de paramètres géographiques (moyenne, écart type, division de recensement et province) pour sélectionner des collectivités hors réserve dites semblables.

On construit un algorithme de sélection qui fait intervenir des critères de recherche géographiques et démographiques à gradation. Il existe six dimensions possibles pour le paramètre de population et trois domaines de sélection pour le paramètre géographique. Cet algorithme permet d'étendre progressivement aux autres domaines de sélection la recherche effectuée dans un domaine en particulier jusqu'à ce qu'on identifie une ou plusieurs collectivités semblables (tableau 1).

Tableau 1 : Champs de population possibles pour la sélection des collectivités semblables

Méthode initiale (MI) :	Sélectionner toutes les collectivités dans la division de recensement dont l' <b>effectif</b> s'écarte d'au plus un écart type de l'effectif moyen des réserves indiennes de cette division de recensement.
Première modification (M1):	Sélectionner toutes les collectivités dans la division de recensement dont l' <b>effectif</b> s'écarte d'au plus deux écarts types de l'effectif moyen des réserves indiennes de cette division de recensement.
Deuxième modification (M2):	Sélectionner toutes les collectivités dont l' <b>effectif</b> se situe dans l'intervalle défini par l'effectif moyen des réserves indiennes de la DR plus ou moins le produit du coefficient de variation (écart type divisé par la moyenne) des réserves de la province par l'effectif moyen des réserves indiennes de la DR.
Troisième modification (M3):	Sélectionner toutes les collectivités dont l' <b>effectif</b> se situe dans l'intervalle défini par l'effectif moyen des réserves indiennes de la DR plus ou moins le double du produit du coefficient de variation des réserves de la province par l'effectif moyen des réserves indiennes de la DR.
Quatrième modification (M4):	Sélectionner toutes les collectivités dans la province dont l' <b>effectif</b> s'écarte d'au plus un écart type de l'effectif moyen des réserves indiennes de cette province.
Cinquième modification (M5):	Sélectionner toutes les collectivités dans la province dont l' <b>effectif</b> s'écarte d'au plus deux écarts types de l'effectif moyen des réserves indiennes de cette province.

On effectue la recherche de collectivités semblables en appliquant successivement les six dimensions du paramètre de population jusqu'à ce qu'on trouve au moins une collectivité hors réserve qui puisse faire l'objet d'une comparaison au premier niveau d'agrégation géographique. Si la recherche s'avère infructueuse, on applique l'algorithme démographique au niveau d'agrégation géographique suivant.

Tableau 2 : Domaines géographiques pour la sélection des collectivités semblables

Même division de recensement (GI)	Appliquer l'algorithme démographique dans la <b>même division de recensement</b> jusqu'à ce qu'on identifie une collectivité semblable.
Division de recensement adjacente (G1)	Appliquer l'algorithme démographique aux divisions de recensement adjacentes dans la même province jusqu'à ce qu'on identifie une collectivité semblable.
Même province (G2)	Appliquer l'algorithme démographique à toutes les divisions de recensement de la <b>province</b> jusqu'à ce qu'on identifie une collectivité semblable.

Globalement, les algorithmes démographique et géographique supposent 18 facteurs de sélection séquentielle. Le tableau ci-dessous expose le processus de sélection utilisé pour identifier des collectivités semblables.

Tableau 3 : Schéma du processus de sélection

MI/DR	M1/DR	M2/DR	M3/DR	M4/DR	M5/DR
MI/DR adjacente	M1/DR adjacente	M2/DR adjacente	M3/DR adjacente	M4/DR adjacente	M5/DR adjacente
MI/Province	M1/Province	M2/Province	M3/Province	M4/Province	M5/Province

On a appliqué cette méthode de sélection aux données des recensements de 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991. Dans le recensement de 1971, les réserves étaient groupées par division de recensement. Comme il n'existait pas de données démographiques du recensement pour chacune des réserves prise individuellement, on s'est servi des données démographiques du MAINC. Après avoir substitué ces données aux données manquantes du recensement, on a appliqué l'algorithme démographique.

# Considérations méthodologiques

La principale lacune de cette étude a trait au recensement de 1986. En effet, en raison de la non-participation de certaines bandes, 136 réserves indiennes regroupant environ 45 000 personnes se sont trouvées exclues du recensement. Il est important de reconnaître que, de par leur proximité géographique, un grand nombre de ces réserves prennent part à la vie économique du Canada. Par conséquent, leur exclusion du recensement de 1986 se traduit par une description incomplète des conditions de vie dans les réserves.



#### Données sommaires sur la sélection

Pour la sélection, on s'est servi des données des recensements de 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991 de neuf provinces, Terre-Neuve et les deux territoires étant exclus du projet. En 1991, Statistique Canada avait une liste de 290 divisions de recensement, dont seize se trouvaient à Terre-Neuve et dans les deux territoires. Le nombre de divisions de recensement comprenant des réserves indiennes a été à peu près le même pour les cinq recensements, ne variant que très peu d'une année à l'autre, comme le montre le tableau 4. Les faibles écarts observés entre les chiffres des trois premières années sont principalement attribuables aux modifications apportées par Statistique Canada aux définitions des limites (seulement 6 réserves indiennes n'ont pas participé au recensement en 1981). Les écarts entre les chiffres de 1986 et ceux des recensements antérieurs s'expliquent par le fait que 136 réserves indiennes environ, représentant quelque 45 000 personnes, n'ont pas participé au recensement de 1986.

Tableau 4 : Nombre de divisions de recensement comprenant des réserves indiennes

Année de recensement	Divisions de recensement
1971	129
1976	133
1981	136
1986	131
1991	133

Les données du tableau 5 montrent que la majeure partie des collectivités semblables ont été sélectionnées dans la même division de recensement que celle où se trouvent les réserves indiennes. En 1991, 133 divisions de recensement comptaient au moins une réserve qui avait participé au recensement. Environ 77 % des DR qui comptaient des réserves indiennes comprenaient aussi les collectivités auxquelles les réserves pouvaient être comparées.

Tableau 5 : Fréquence d'utilisation du domaine de sélection

Domaine de sélection	1971	1976	1981	1986	1991	

En 1991, Statistique Canada avait une liste de 6 006 subdivisions de recensement, dont 964 étaient reconnues comme des subdivisions à caractère autochtone <sup>4</sup>. Il convient de souligner que le nombre des réserves indiennes enregistrées ne concorde pas nécessairement avec les données de référence de Statistique Canada, car certaines réserves indiennes incluses dans ces données sont inhabitées. Les subdivisions de recensement à caractère autochtone n'ont pas toutes été recensées en 1991, et parmi celles qui ont participé au recensement, un certain nombre ne figurent pas dans le rapport. Environ 77 % des subdivisions de recensement à caractère autochtone se retrouvent dans ce rapport, car la majeure partie des divisions de recensement qui comprennent des réserves indiennes peuvent ne compter qu'un petit nombre de collectivités de chaque domaine de sélection. Pour l'ensemble des cinq années de recensement, environ 90 % des collectivités semblables sélectionnées se trouvaient dans la même division de recensement que la réserve indienne.

Tableau 6 : Proportion des collectivités semblables, par domaine de sélection

Domaine de sélection	1971	1976	1981	1986	1991
Même division de recensement	733	657	742	727	634
	94 %	83 %	90 %	93 %	82 %
Division de recensement adjacente	35	100	69	55	60
	4 %	13 %	8 %	7 %	8 %
Province	12	38	14	0	82
	2 %	4 %	2 %	0 %	10 %
Total	780	795	825	782	776
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les données montrent que pour l'ensemble des cinq années de recensement, 45 % environ des collectivités sélectionnées avaient une population dont l'effectif se situait dans le champ de population défini par la méthode initiale (MI). En outre, près de 87 % des collectivités sélectionnées avaient une population dont l'effectif répondait au moins au critère de la deuxième modification (M2). Le tableau 7 donne, pour chaque année de recensement considérée, le nombre de collectivités semblables sélectionnées dans chaque champ de population.

Tableau 7 : Proportion des collectivités semblables sélectionnées, selon chaque critère

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Types de subdivisions à caractère autochtone : district de gouvernement indien, réserve indienne, établissement indien, terres réservées, village cri et village naskapi.

Critères de sélection	1971	1976	1981	1986	1991
MI	346	391	395	330	303
	44 %	49 %	48 %	42 %	39 %
M1	19	17	11	24	21
	2 %	2 %	1 %	3 %	3 %
M2	280	312	305	322	374
	36 %	39 %	37 %	41 %	48 %
M3	10	23	40	15	21
	1 %	3 %	5 %	2 %	3 %
M4	117	35	55	70	36
	15 %	4 %	7 %	9 %	4 %
M5	8	17	19	21	21
	1 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Total	780	795	825	782	776
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Suivant les critères démographiques et géographiques combinés, la majorité des collectivités sélectionnées se sont avérées foncièrement comparables aux réserves indiennes correspondantes. Près de 78 % des collectivités sélectionnées se trouvaient dans la même DR que la réserve à laquelle elles étaient comparées et avaient une population dont l'effectif répondait au moins au critère de la deuxième modification (voir tableau 8).

Tableau 8 : Répartition des collectivités sélectionnées, selon le critère de sélection et le domaine de sélection

	MI	M1	M2	M3	M4	M5	Total
Même division de recensement	1614	67	1397	79	269	67	3493
Division de recensement adjacente	136	25	76	26	37	19	319
Province	15	0	120	4	7	0	146
Total	1765	92	1593	109	313	86	3958

Jusqu'ici nous avons considéré la répartition des collectivités sélectionnées et des DR qui comprennent des réserves indiennes. Nous allons maintenant examiner la répartition des réserves entre les DR et leur rapport avec les collectivités sélectionnées. Comme on peut le voir dans le tableau 9, la plupart des réserves indiennes qui ont participé au

recensement sont comparées à des collectivités situées dans la même DR qu'elles, mais un grand nombre doivent être comparées à des collectivités situées dans des DR adjacentes.

Tableau 9 : Répartition des réserves indiennes selon le domaine de sélection

Domaine de sélection	1971*	1976	1981	1986	1991
Même division de recensement		383	524	540	581
Division de recensement adjacente		266	155	130	149
Province		27	20	0	4
Total		676	699	670	734

En réunissant des chiffres du tableau 9 et du tableau 6, nous pouvons obtenir le nombre moyen de collectivités sélectionnées qui sont comparées à une réserve indienne habitée (voir tableau 10).

Tableau 10 : Nombre moyen de collectivités sélectionnées par réserve indienne habitée

	1971	1976	1981	1986	1991
Réserves indiennes	403	676	699	670	734
Collectivités sélectionnées	780	795	825	782	776
Ratio	1,94	1,18	1,18	1,17	1,06